

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 14 Juin 2022
CO 482 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : ..63
Votants : ..76

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard (Arrivée 20h10), PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, PERRARD Florent, BERODIER Florence (Arrivée 20h36), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René (Arrivée 20h35), GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, LECOQ Yves à POULET Gilles, BRIOT GAIDIOZ Cécile à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à PERRIN François, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, DELBROUCQ Denis à MASSON Laurent, ROBERT Bruno à VIONNET André, LANIESSE Michel à BERTHELIER Roland, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE-FERRAND Antoine.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette.

Etaient Excusés : LAUBIER Bernard (Vice-Président), LEGLISE Pascal, DOS SANTOS Laëtitia, LETONDOR Jean-Luc, CHAILLON Roland, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand.

Etaient absents : PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, MASSON Laurent (Arrivée 20h56), BERTHOD Claude, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BOHEME Catherine, DORBON Henri (Arrivée 20h56).

Secrétaire de séance : ONCLE Bernard

Convocation faite le : 7 Juin 2022

Objet : Mise en place des permanences Espace Info Energie par l'Ajena, Énergie et Environnement sur la période 2022 -2024.

Dans le cadre de la politique environnementale engagée sur son territoire, la CCAPS souhaite continuer à proposer à ses administrés un service d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il s'agit de fixer les modalités financières et de réalisation de cette action qui est confiée à Ajena pour l'année 2022, 2023 et 2024.

Permanences Espace Info Énergie

Un réseau national d'Espace Info Energie (EIE) est financé par l'ADEME et les Régions partenaires. **Ajena, Énergie et Environnement**, situé à Lons-le-Saunier, accompagne gratuitement les particuliers dans tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie (construction, rénovation, changement de système de chauffage, isolation, énergies renouvelables...) et informe sur les aides financières disponibles.

Le rôle des conseillers Ajena, Énergie et Environnement est de guider les particuliers de façon objective lors de leurs réflexions, en expliquant les avantages et inconvénients de chaque technique ou équipement, pour les aider à hiérarchiser leurs travaux et faire les meilleurs choix en toute connaissance de cause, en fonction des besoins, des préoccupations ou des contraintes.

Objet : Mise en place des permanences Espace Info Energie par l'Ajena, Énergie et Environnement sur la période 2022 -2024.

Les entretiens avec un conseiller peuvent être l'occasion de :

- Faire le bilan énergétique complet de l'habitation et identifier les travaux les plus pertinents.
- Déterminer les aides financières auxquels les particuliers peuvent prétendre en fonction de plusieurs scénarios de travaux.
- Analyser et avoir un avis neutre sur des devis établis par une entreprise.
- Obtenir une documentation technique adaptée.
- Se procurer des listes de professionnels (artisans, bureaux d'études, maîtres d'œuvre...).

L'intervention de l'AJENA figurera au plan d'actions du PCAET.

Premiers éléments de bilan des permanences réalisées par l'AJENA

Les permanences rencontrent un franc succès, les rendez-vous affichent tous complet ou presque (voir rapports annuels disponibles sur demande). Les années 2020 et 2021 furent très perturbées en raison de la pandémie.

Les investissements moyens en matière d'économies d'énergie ayant considérablement augmenté depuis 2006, une nouvelle enquête réalisée par l'ADEME Franche-Comté, a permis en 2014 de préciser que 66% des personnes ayant consultés l'Espace Info Energie ont effectué des travaux lourds, pour un investissement moyen de 21 269€.

En appliquant la méthode Galliléo avec ces nouvelles données, l'EIE du Jura renseignant en moyenne un millier de personnes chaque année, l'impact économique annuel de l'EIE serait d'environ 14 millions d'€ à l'échelle du département.

Selon la fréquentation des permanences de proximité, environ 1 million d'euros d'investissement seraient générés chaque année sur le territoire de la CCAPS : 1€ investi pour le service = 135€ de retombées économiques localement.

Coût de la prestation de l'AJENA

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté prend en charge une permanence par mois.

Les permanences supplémentaires seront facturées 314€ par permanence :

- 10 permanences pour 2022, soit 3 140€ pour 2022 (démarrage en juin)
- 20 permanences pour 2023, soit 6 280€ pour 2023
- 20 permanences pour 2024, soit 6 280€ pour 2024

Les éventuelles permanences complémentaires seraient également facturées 314€ par permanence ; en particulier celles destinées à des communes qui souhaiteraient accueillir une permanence pour les usagers ayant des difficultés de déplacement.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 / VALIDE la mise en place des permanences AJENA sur les trois bourgs centre pour la période 2022-2024 ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Dominique BONNET

